



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

DÉCLARATION DE LA **FA-FPT** CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNFPT DU 31 JANVIER 2018 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les élu.e.s,
Cher.e.s collègues,

La **FA-FPT** souhaite attirer l'attention des membres du Conseil d'administration réuni.e.s ce jour sur un point d'actualité qui nous semble essentiel pour l'avenir de la Fonction publique :

Le 13 octobre 2017, le Premier ministre lançait le chantier « Action publique 2022 » dans l'objectif de réformer l'action publique à l'horizon 2022. Le Comité Action publique et le Forum Action publique sont les deux dispositifs mis en place par le gouvernement dans le cadre de cette démarche.

À ce jour, le Forum Action publique, censé recueillir la parole des agent.e.s et des usager.e.s, peine à s'inscrire dans cette vaste démarche de consultation démocratique, et les rares contributions recensées sont très orientées vers les politiques Ressources humaines, essentiellement pour le versant État. La remise en cause du statut tout comme celle des instances de dialogue social est clairement évoquée parmi ces contributions.

La **FA-FPT** considère que si les actrices et acteurs du service public, notamment dans le versant territorial, ne saisissent pas cette opportunité pour défendre le rôle et la place du service public au sein de notre société, aucun élément ne viendra infléchir les velléités de celles et ceux pour qui le service public peut être assimilé au service **au** public, tirant un trait sur le cœur même des missions de service public auxquelles nous sommes ici toutes et tous tant attaché.e.s.

La participation de l'INET au défi des écoles de service public représente pour la **FA-FPT** un signal fort quant à l'engagement du CNFPT dans le cadre d'Action publique 2022.

En complément de cette participation, nous souhaitons que le CNFPT utilise l'ensemble de son réseau pour encourager la participation de ses agent·e·s et des stagiaires accueilli·e·s en formation à la consultation de la plateforme du Forum.

Autre sujet d'actualité, le projet de circulaire relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique présenté le 9 janvier dernier lors de la Formation spécialisée n° 3 du Conseil commun de la Fonction publique, qui prévoit que « les employeurs publics devront mettre en œuvre dès 2018 un plan ambitieux de formation initiale et continue dans la Fonction publique, dans une logique d'exemplarité ».

Dans son communiqué publié à l'issue de cette réunion, la **FA-FPT** a souligné le caractère incontournable du rôle du CNFPT dans la mise en place de ces formations.

Nous voyons dans cette nouvelle commande institutionnelle l'occasion de rappeler que le CNFPT est prêt à mettre son expertise au service de cet enjeu majeur que représente aujourd'hui la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, comme il a su le faire hier pour la déontologie ou la laïcité, mais aussi que cet exercice devient de plus en plus difficile compte tenu du contexte de réduction budgétaire que doit affronter le CNFPT.

De même, attachée à la mise en place du compte personnel de formation, la **FA-FPT** compte sur le CNFPT comme acteur incontournable de la réussite de ce dispositif qui représente pour nous une véritable opportunité pour les agent.e.s public.ques.

La **FA-FPT** restera particulièrement mobilisée aux côtés de toutes celles et ceux qui considèrent que la formation des quelques 2 millions d'agentes et d'agents public·que·s du versant territorial reste au cœur de l'avenir du service public de proximité.